



Plan Local d'Urbanisme
de la Ville d'Aix-en-Provence
Planche SUP 1

PLU approuvé le : 23 juillet 2015
Dernière procédure : mise à jour n°11 du 23/05/2022

Echelle 1 / 25 000 au format A0

Source : DGI Cadastre 2013
Réalisateur : Pôle Aménagement et Urbanisme

Légende

Développement Industriel et Scientifiques :

- I1 : Servitude autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
"Edition graphique issue d'un plan de détail informatif : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s)"
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distributions de gaz
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (ouvrages du réseau d'alimentation générale et des réseaux de distributions publiques)

Affaires Culturelles :

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques :
 - 500m Périètre de protection
 - Monuments classés
 - Monuments inscrits

Les monuments historiques et leur périmètre ont un position de principe et devront être confirmés par les autorités compétentes

Protection de la Nature et de l'Environnement :

- AC2 : Protection des sites - servitudes de protection des sites et monuments naturels :
 - Sites inscrits
 - Sites classés
- AC4 : Patrimoine Architectural Urbain et Paysager - Servitudes de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

Pour la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, se reporter au dossier détaillé approuvé le 07/08/1998

Intérieur :

- INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières

Transport :

- T1 : Zone ferrovière en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

Télécommunications :

- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

- PM2 : Zone soumise à la servitude ISDND

